

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**LORMONT - vente d'une unité foncière communautaire de 2 171 m² à la société
CFA Atlantique - Décisions**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a été sollicitée par Mr DEROO Eric, représentant la société CFA Atlantique, dont le siège social est à Mérignac, 5 rue Archimède, en vue de l'acquisition d'une unité foncière d'une superficie de 2 171 m² située à LORMONT, route de Bassens et avenue de la Gardette.

Cette entité foncière de forme très irrégulière et qui ne présente qu'un accès au domaine public dans la partie sud de l'avenue de la Gardette, avait fait l'objet d'une acquisition amiable avec réquisition d'emprise totale affectée au projet du tramway. Ces délaisés d'opération ne présentent plus d'utilité pour les services communautaires.

La société CFA Atlantique, filière régionale du Groupe Financière DUVAL, se propose, en accord avec la ville de Lormont, de développer un projet intégrant un programme de bureaux d'activité tertiaire en locatif d'environ 2 200m² de SHON sur une emprise de terrain nu d'une superficie totale arpentée de 2 171 m² à détacher des parcelles cadastrées section AC n° 304 - 305 - 310 - 311 -314 - 315 - 317 ainsi que 10m² à déclasser du domaine public au droit de la parcelle AC 304 appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux moyennant un prix de 130 260 € TVA comprise qui n'est pas inférieur à l'avis des domaines. Il est précisé, que la marge étant négative, il n'y a pas lieu d'appliquer une TVA sur marge.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu** les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le code de l'Urbanisme
- Vu** l'avis de France Domaine

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Le projet de conception architecturale présenté par la société CFA Atlantique intégrant une dimension environnementale ajoutée à l'intérêt économique et social développé par ce programme tertiaire

DECIDE

Article 1 : La cession à la société CFA Atlantique d'une emprise foncière communautaire arpentée d'une superficie totale de 2 171m² à détacher des parcelles cadastrées section AC n° 304 – 305 – 310 – 311 – 314 – 315 – 317 pour 2 161 m² et de 10m² à déclasser du domaine public, moyennant un prix de 130 260 € TVA compris, qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine. Il est précisé que la marge étant négative, il n'y a pas lieu d'appliquer une TVA sur marge.

Article 2 : La recette résultant de cette cession sera imputée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au chapitre 77 compte 775 fonction 8240 CRB A 430 du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU